

**Conseil Municipal du 05 Février 2019**

Le 05 Février 2019 à 20h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée le 30 janvier 2019 par Monsieur Antoine BECO, Maire de Loubressac.

**Présents** : MMES , GAY Charlene, GOISON Annic, HATOT, Anne-Marie, MAURY Christine, TRIVIAUX Maryse et MMS. BECO Antoine, BASSET Jacqui, BERGUES Jean-Claude, GRAS Gérard, MAZEYRAT Jean- Philippe, PEDAMOND Christian  
**Absent représenté** : LAFAGE Didier (procuration à Maryse Triviaux)

*Mme Goison est nommée secrétaire de séance.*

*M le Maire fait lecture aux Conseillers d'un courrier adressé par Mme Annie Marchand, dans lequel elle fait part de sa démission en qualité de conseillère municipale pour des raisons personnelles.*

**1 – Régularisation d'un échange de parcelles à Laroque datant de 1998**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de son entretien avec M Thomas Michel.

Celui-ci a apporté à M le Maire un document d'arpentage qui a été dressé le 18 juin 1998 et certifié par M le Maire de l'époque et Mme Thomas Solange, sa mère.

Ce document faisait suite à une demande de Mme Thomas d'un échange de parcelles. Mme Thomas donnait 1a54ca (D 1421) à la commune et la commune donnait 0a76ca (D 1423) à Mme Thomas. La parcelle initiale D 714 devenant la D 1422 de 15a96ca restant la propriété de Mme Thomas.

Le notaire actuel a bien trouvé trace de ce document d'arpentage adressé par le géomètre, mais aucun acte n'a été signé, ni aucune délibération prise.

M Thomas souhaite régulariser cette situation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Accepte l'échange tel qu'il avait été décidé en 1998 et souligne que les frais seront entièrement supportés par M Thomas, puisque la demande initiale d'échange a été faite par sa mère
- Autorise M le Maire à régler la situation devant le Notaire et à signer tout document lié à cette régularisation

**2 – Avis de principe sur le projet d'extension du parc photovoltaïque de Lamaresque**

Les parcelles concernées par le projet d'extension se situent sur le secteur Mas Bregnier, Pech Bennet et Pisserate. Elles se situent pour partie en zone naturelle et agricole du PLU actuel de la Commune.

Compte tenu de la nécessité de poursuivre la transition écologique de notre territoire, de la dynamique touristique de notre Commune et de la qualité de vie de nos habitants,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 10 Pour, 1 Contre et 1 Abstention :**

- Donne un avis de principe favorable à l'extension du parc photovoltaïque à Mas Bregnier, Commune de Loubressac sous les réserves suivantes :
  - Travailler sur la bonne intégration paysagère dans le site ;
  - Réduire la co-visibilité avec les hameaux et les chemins de randonnées existants ;
  - Eviter autant que possible les zones agricoles de la Commune ;
  - Répondre aux formalités et autorisations administratives nécessaires.
- Sollicite la Communauté de Communes CAUVALDOR pour prendre en compte ce projet dans le cadre du Plan Local d'urbanisme tenant lieu de Programme Local de l'Habitat, PLUi-H.

**3 – Questions diverses**

- **Voirie** : L'enveloppe dédiée à la voirie au sein de CAUVALDOR a été réduite. Néanmoins M le Maire a proposé 3 portions de route sur Loubressac où les affaissements sont importants : VC 8 et 9, de Granou à Laguizayrie et de Lacam à Gintrac (2 portions sur cette route).
- **Ecole** : Le planning est respecté et les travaux avancent normalement.
- **Recensement** : Le recensement est bientôt terminé. L'agent recenseur a reçu un bon accueil dans l'ensemble.
- **Demande de subvention** : le collège nous sollicite afin d'obtenir une subvention pour un voyage prévu en mars. Trois enfants de Loubressac sont concernés. Les demandes de subventions seront traitées à l'ordre du jour du prochain conseil. Mais par principe le conseil municipal est d'accord pour participer comme d'habitude à hauteur de 50€ par élève.
- **Vœux - Galette** : Merci à tous d'avoir participé à la traditionnelle Galette qui s'est tenue à la salle de Py et merci à M Bruget de nous y avoir accueilli.

